

**Procès-verbal extraordinaire de l'assemblée général de  
De la société a responsabilité limitée  
DINA COIFFURE**

**Présences :**

*Mme, AMROUCHE KRIMA* titulaire de 250 Parts de 2 euros

*M, Hamroun Lotfi* titulaire de 250 Parts de 2 euros

L'assemblée est présidée par l'associé unique *M.Hamroun Lotfi*

**L'assemblée adopte l'ordre du jour suivant<sup>1</sup> :**

- Transférer le siège social de la société
- Mis a jour des statuts

1. Transférer le siège social de la société:

L'Assemblée des associées après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide de transférer le siège social de la société du **29 Avenue du Saint-Ouen 75017 Paris** au **72 Rue Vaillant Couturier 93130 Noisy le Sec, France**, a compter de la date du 10/03/2025 cette résolution est adoptée par les associées représentants 500 Parts sur 500 Parts.

Après lecture dudit contrat, l'assemblée l'approuve .

2. Mis a jour des statuts :

les statuts sont mis a jour.

Sans autre objet à l'ordre du jour, l'assemblée est levée par le président de séance.

**Lieu et date : 10/03/2025**

**Signatures :**

*M.Hamroun Lotfi*

Président(e) de séance.

